

Questions orales

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DOSSIER DES SOCIÉTÉS QUEBÉCAIR ET RÉGIONAIRE DANS LA RÉGION DE MANICOUAGAN

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Lors de l'ouverture de l'aéroport de Gagnon, le 13 octobre dernier, la population m'a remis ainsi qu'au secrétaire parlementaire des Transports un document dénonçant la qualité du service de la société Quebecair, et hier encore la ville de Schefferville envoyait un autre télégramme au député de Manicouagan lui disant que Quebecair avait pratiquement abandonné son service dans cette région-là. Compte tenu du fait que le transport aérien demeure un service essentiel dans notre région, est-ce que le ministre des Transports serait disposé à faire toute la lumière sur le dossier des sociétés Quebecair et Regionair dans les villes nordiques de la circonscription de Manicouagan, ainsi que sur les moyenne et basse côtes-Nord? De plus, serait-il disposé à demander à la Commission canadienne des transports d'analyser les routes et la tarification ainsi que les modèles d'avions utilisés dans ce territoire, en vue de formuler des recommandations précises pour l'avenir, ceci pour aider les gens qui ont besoin du transport aérien, compte tenu du fait que c'est la seule route possible et que cela demeure un service essentiel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en passant j'aimerais signaler, qu'à mon avis, nous avons bien servi les intérêts du député, qui est responsable d'un véritable empire, en améliorant considérablement la situation des aéroports dans sa région. Nous avons également effectué une étude sur les opérations aériennes dans la région de la Côte-Nord, laquelle va être rendue publique dans quelques jours—dans quelques semaines peut-être. En ce qui a trait aux doléances, aux plaintes de ses concitoyens, je pense que tout en les faisant passer sur mon honorable dos par son intermédiaire, il y aurait lieu de concentrer aussi leurs activités à la Commission canadienne des transports. Je pense qu'ils l'ont fait, et cette dernière a tenu une audience, à Sept-Îles, si je me rappelle bien, il y a quelques mois. Pourquoi cela? Parce que c'est à la Commission en grande partie de tenir compte de la mise en application des licences qu'elle octroie, et si les transporteurs ne font pas les choses d'une façon suffisamment efficace, elle en tiendra compte lors des renouvellements des licences et de l'octroi de nouvelles licences également. Alors tout en recommandant à l'honorable député de continuer à recevoir des doléances de ses concitoyens et à me les transmettre, je lui recommande de concentrer, comme il l'a fait en grande partie d'ailleurs, ses activités auprès de la Commission canadienne des transports.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LA CAISSE DES RÉCLAMATIONS DE LA POLLUTION MARITIME

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne le bill C-48, plus précisément certaines dispositions de ce bill. Le ministre est au courant des instances que lui a présentées le Congrès du Travail du Canada, notamment au sujet de la Caisse des réclamations de la pollution maritime

qu'il trouve tout à fait insuffisante pour compenser les pêcheurs, et des recommandations qu'il lui a faites pour que ce fonds soit modifié de façon à devenir le premier recours des pêcheurs. Au sujet de la compensation relative au forage sous-marin, j'aimerais que le ministre me dise s'il a l'intention de demander au ministre des Transports ce qu'il compte faire au sujet de la Caisse des réclamations de la pollution maritime, et s'il pourrait aussi prier son gouvernement, et surtout le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de veiller à ce que le bill C-48 apuie les inquiétudes des pêcheurs victimes de la pollution due aux forages sous-marin en établissant un fonds alimenté par les sociétés polluantes pour dédommager directement les pêcheurs.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, cette question a fait l'objet de nombreuses communications entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même. En fait, j'ai cité comme exemple de méthode éclairée la Caisse des réclamations de la pollution administrée par mon collègue, le ministre des Transports, qui a été modifiée considérablement dans le sens souhaité par les pêcheurs et les ouvriers d'usine, et par tous ceux en général qui gagnent leur vie en exploitant les ressources de la mer.

Nous avons aussi eu de nombreuses communications au sujet de la question du forage en vertu du bill C-48. Je pense que le bill a été substantiellement amélioré par suite de ces représentations et de celles qui ont été faites par des députés des deux côtés de la Chambre. Je continuerai certes de communiquer de cette façon éclairée avec mon collègue, aussi longtemps que cela sera nécessaire.

LA NÉCESSITÉ POUR LES PÊCHEURS DE S'ADRESSER AUX TRIBUNAUX

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout ceux de notre parti, ne pensent pas vraiment que le débat sur le bill C-48 ait été très révélateur. Les pêcheurs sont encore obligés de s'adresser aux tribunaux afin d'obtenir compensation pour ce qu'une étude norvégienne a décrit comme étant l'inévitabilité de la pollution hauturière causée par les tours de forage pétrolier. Je voudrais que le ministre donne aux pêcheurs des deux côtes une idée du rôle qu'il a joué dans l'étude du bill C-48. Il a semblé se tenir plutôt coi. Il n'y a absolument rien dans ce bill qui soit de nature à redonner aux pêcheurs l'assurance que le ministre des Pêches protège vraiment leurs intérêts; les intérêts des pêcheurs hauturiers et des travailleurs sur la côte est d'une importance particulière pour les provinces de l'Atlantique. Nous aimerions que le bill C-48 nous assure que les pêcheurs auront accès au fonds d'indemnisation, car les conséquences économiques peuvent être sérieuses pour les pêcheurs du Canada.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, en adoptant l'attitude de collaboration que j'ai manifestée avec le ministre des Transports, par exemple, mon intention était justement d'éviter tout chevauchement et, en fait, de m'assurer que les personnes qui exposent les pêcheries aux dangers de l'activité industrielle sont très conscientes de leurs actes. De toute évidence, il nous faudra un peu de temps pour établir des règlements comparables à ceux que nous avons dans le domaine du transport. A